

SIVOM St Martin / Mazières / St Romans

Service d'accueil et de surveillance

- Le service est assuré pendant la période scolaire sauf le mercredi, le week-end et les jours où la classe est interrompue pour journée pédagogique ou grève.
- Les inscriptions sont faites auprès du secrétariat du SIVOM. Il faut remplir une fiche de renseignements, fournir une attestation d'assurance scolaire ou de responsabilité civile, signer le présent règlement et être à jour du paiement des factures de cantine. Les inscriptions sont valables uniquement pour l'année scolaire en cours.
- Les enfants doivent être impérativement propres.
- La surveillance, assurée par le personnel du SIVOM, est effectuée sous le préau, dans la cour et à l'intérieur de la cantine de l'école de St Martin et de St Romans.
- Le personnel est tenu d'avoir une attitude réservée, adaptée et responsable vis à vis des enfants et des familles et n'a aucun rôle éducatif de soutien ou d'aide au devoir.
- Le goûter est proposé et servi par le personnel du SIVOM. Il peut également être apporté par les enfants.
- Le ménage du préau, des tables et de la cantine est assuré par la personne chargée de la surveillance.
- Les parents peuvent apporter des jeux, des livres pour occuper les enfants, mais aucune responsabilité du SIVOM ne saurait être engagée en cas de casse, de vol etc; Les jeux peuvent rester à l'école.
- Les horaires de garderie sont adaptés aux horaires de rentrée et sortie des classes des trois communes.
- Un système de fiche de présence est mis en place précisant l'heure d'arrivée (matin) et l'heure de récupération (soir) de l'enfant. Cette fiche est signée, le soir, par l'accompagnateur de l'enfant et sert à établir la facturation du service.
- Les tarifs de garderie sont révisés annuellement par décision du bureau du SIVOM et applicables au 1^{er} janvier.
- Toute heure entamée est facturée.
- **Après 19h un tarif forfaitaire de 5€ de l'heure entamée est appliqué.**
- L'attention des parents doit se porter sur le caractère exceptionnel et non répétitif de l'usage de la garderie au delà de 19h, ceci : sous peine d'exclusion définitive.

Grille des tarifs de garderie 2008				
Matin	Gratuit			
7h15	8h 45		St Romans	
7h15	9h 00		St Martin	
Soir	Gratuit de la sortie des classes à 17h00			
17h00	18h00		19h00	
Tarifs	--- 1,10 € ---		--- 1,10 € ---	

Conditions d'exclusion de l'enfant :

1. Si des problèmes de discipline récurrents apparaissent, un avertissement écrit sera transmis aux parents. En l'absence d'amélioration l'enfant ne sera plus accepté.
2. En cas de retard de règlement des factures, après relance, si la situation n'est pas régularisée l'exclusion sera automatiquement appliquée. Les actions de recouvrement des impayés seront mises en œuvre auprès de la perception.